

FONDS D'AIDE A LA CREATION - SPECTACLE VIVANT

La Ville d'Angers s'engage pour favoriser la diversité du spectacle vivant et soutenir son économie, à travers la mise en œuvre d'un dispositif d'aide à la création artistique professionnelle : **le « FAC »**.

Le Fonds d'Aide à la Création artistique professionnelle soutient les projets de compagnies angevines repérées dans le champ du spectacle vivant (théâtre, danse, musique, arts du cirque, arts de la rue, théâtre de marionnettes, etc).

Ce dispositif n'est pas un soutien à la diffusion ni à la reprise de créations, **il ne concerne que les nouvelles créations**.

Le dépôt du dossier doit obligatoirement avoir lieu avant la première représentation.

Il appartient ensuite aux équipes artistiques d'exploiter au maximum la diffusion de leurs spectacles au plan local, régional, voire national et international.

Les objectifs :

- Favoriser et valoriser la présence artistique sur le territoire angevin
- Valoriser l'ancrage de projets artistiques de qualité sur le territoire et leur diversité
- Promouvoir la créativité et la proposition de nouvelles formes et esthétiques présentées
- Encourager le renouvellement des équipes artistiques
- Accompagner les compagnies dans leur structuration et leur développement et leur permettre de s'inscrire dans les réseaux professionnels locaux, régionaux, nationaux, voire internationaux

Les conditions d'éligibilité et d'attribution de l'aide :

Bénéficiaires : les équipes artistiques professionnelles

- Ayant un siège social à Angers ou adhérentes à un Collectif situé à Angers
- Ayant un développement d'activités effectif sur Angers notamment sur le champ de la diffusion et de l'action culturelle auprès des publics
- Titulaires d'une licence d'entrepreneur de spectacles en cours de validité
- **Disposant d'un compte A'Tout**

Les critères d'appréciation :

- La pertinence du projet, par exemple par une note d'intention, qui doit traduire le sens et la volonté de la création ;
- La qualité artistique du projet (dimension, ambition, innovation...) ;
- La viabilité financière et économique du projet : équilibre du budget présenté en recettes et dépenses, réalisme des coûts, adéquation avec les moyens mis en œuvre et l'ambition affichée, rémunération des équipes mobilisées pour le projet, situation financière du porteur de projet ;
- Le soutien financier d'autres partenaires publics (collectivités, Etat) et/ou privés (coproducteurs, sociétés civiles, mécènes, fonds de dotation etc.) ;

- La stratégie de diffusion : la présentation d'un plan de diffusion du spectacle comprenant **au moins trois partenaires de diffusion engagés** dont au moins un sur le territoire angevin (les actes d'engagements transmis devront être fermes : contrats signés ou courriers d'intention mentionnant une date/période de diffusion) ; les réseaux de diffusion ciblés, l'adéquation entre la nature de la création et les lieux envisagés ;
- Une présence artistique sur le territoire angevin voire au-delà (partenariat avec des acteurs locaux) via les temps de résidences en création et les actions de sensibilisation et de médiation élaborées en lien avec cette création.

Ces critères seront appréciés au regard de la situation de la compagnie et de son développement (situation financière, montage de la production et de la diffusion antérieure, exploitation des spectacles).

Les critères d'exclusion :

- Un même porteur de projet ne peut présenter qu'une demande d'aide par année civile.
- Il ne peut présenter une nouvelle demande avant l'achèvement d'une création précédemment soutenue
- Il ne peut présenter une nouvelle demande d'aide pour une création qui a déjà fait l'objet d'un avis défavorable.
- Les créations, reprises et les maquettes ne sont pas éligibles.

Calendrier de sélection des projets de création :

- Date limite de réception des demandes : **31 mai 2026** - cachet de la poste faisant foi
- Instruction **de juin à septembre 2026**
- Commission **octobre 2026**
- Délibération au conseil municipal d'**octobre 2026**
- Notification courant **automne 2026**
- Une rencontre entre juin et juillet devra être organisée entre l'association et la direction référente pour un échange sur le projet présenté.

Montant de l'aide attribuée / modalités de versement et contrôle :

La subvention de la Ville ne dépassera pas 20 % du budget prévisionnel présenté et sera versée par mandat administratif en une seule fois lors de la notification.

Un bilan qualitatif et financier doit être transmis à la Direction de la culture au plus tard **12 mois après la première représentation.**

A noter :

Il est stipulé, en outre, qu'en application de l'article 31 de l'ordonnance n° 58-896 du 23 novembre 1958 "tout organisme subventionné par une collectivité locale (*ou assimilé*) est soumis aux vérifications des comptes supérieurs du Trésor et de l'Inspection générale des finances ainsi qu'au contrôle de la Cour des comptes".

Communication

Le bénéficiaire d'une subvention s'assurera de la présence du logo « Avec le soutien de la Ville d'Angers » sur tous les supports de communication imprimés et numériques.

Pour toute information complémentaire et obtenir le logo :

Service Action Culturelle : 02 41 05 41 27

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

*Demande de subvention arrivée le __
/ __ / ____*

Cadre réservé à l'administration

Nom de la compagnie / structure :

Titre de la création :

Vous pouvez le transmettre votre dossier (sous format **numérique à condition d'être sous la forme d'un seul document PDF**) :

- Par mail à caroline.care@ville.angers.fr ; developpement.culturel@ville.angers.fr
- Par courrier : Mairie d'Angers - DCP / Service Action culturelle - BP 80011 - 49020 ANGERS CEDEX 02

I - PRESENTATION DE LA STRUCTURE

1 - IDENTIFICATION DE VOTRE STRUCTURE JURIDIQUE

Nom de la structure juridique :

Nature juridique : ☐ Association ☐ Autres : précisez :

Date de création :

Adresse siège social :

Adresse de correspondance, si différente :

N° téléphone : Adresse courriel :

Site internet :

N° SIRET¹ :

Code APE :

N° compte A'Tout :

Merci de vérifier sur le site de l'INSEE que les modifications éventuelles d'adresse de votre siège social ont bien été prises en compte : <http://avis-situation-sirene.insee.fr/>

Structure assujettie à la TVA : ☐ oui ☐ non

Licence d'entrepreneur de spectacles vivants², enregistrée sous le n° :

NOM du titulaire :

Date de l'arrêté d'attribution :

Identification des personnes chargées du dossier

Nom : Prénom :

Qualité : Téléphone ou portable :

Adresse courriel :

Nom : Prénom :

Qualité : Téléphone ou portable :

Adresse courriel :

Lieux de travail :

Êtes-vous :

- Propriétaire ou locataire d'un lieu de travail (précisez) :
- Gestionnaire ou utilisateur d'un lieu confié par une collectivité publique (précisez) :
- Utilisateur d'un lieu de travail dans le cadre d'une résidence à l'année (précisez) :

¹ Pour être éligible à une aide financière, vous devez disposer d'un numéro Siret. Dans le cas contraire, il vous faut demander ce numéro à la Direction régionale de l'INSEE au 02 40 41 75 75 ou sur www.insee.fr. La démarche est gratuite.

² La licence d'entrepreneur de spectacles est obligatoire dès lors que votre association programme plus de 6 séances par an. C'est la Direction Régionale des Affaires Culturelles (service déconcentré du Ministère de la Culture) qui les délivre. Pour toute information complémentaire à ce sujet, vous pouvez appeler les services de la DRAC au 02 40 14 28 02.

2- COMPOSITION ET ORGANISATION DE LA STRUCTURE

Nom-Prénom	Fonction	Adresse mail	Type de contrat (CDD, CDI ...)	Régime général Nb heures	Intermittents Nb heures	Stagiaires Nb heures
ARTISTIQUE						
TECHNIQUE						
ADMINISTRATIF						

Indiquez à quelle convention collective votre structure se réfère :

Pour consulter les conventions collectives en vigueur, cliquez :

CCNEAC : convention collective nationale pour les entreprises artistiques et culturelles

[CCNESPSV](#) : convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant

Travaillez-vous avec un développeur d'artiste ou une structure de type bureau de production (précisez lequel/laquelle et pour quelles tâches) :

Travaillez-vous avec un tourneur ou une structure de type bureau de diffusion (précisez lequel/laquelle) :

3- FINANCEMENTS PUBLICS AU TITRE DU FONCTIONNEMENT

Indiquez ici le montant et l'origine des financements publics que reçoit votre structure au titre de son fonctionnement annuel :

Type de collectivité publique	Nom de la collectivité publique	Montant accordé (pour l'année n si vous avez la réponse ou n-1)
Commune		
Département		
DRAC		
Autre (préciser)		

4- INFORMATION SUR VOTRE ACTIVITE DE CREATION

Bilan du soutien financier à la création :

	Année N-3	Année N-2	Année N-1
Nom de la création			
Date de sortie de la création			
Montant des aides obtenues pour cette création. Précisez : collectivités (Etat, Région, Département, Ville,...) ou privés (mécènes...)			

Production de la précédente création : compléter le tableau annexe du budget prévisionnel/réalisé de la dernière création.

II - PRESENTATION DE VOTRE PROJET DE CREATION

Titre de la création (précisez si le titre est provisoire)	
Date prévue de la création du spectacle (1 ^{ère} représentation)	
Synopsis	Joindre une note d'intention artistique
Lieu de la 1^{ère} représentation (précisez : nom du lieu, ville et département)	
Public visé (jeune public, tout public)	
Durée prévue du spectacle	
Jauge maximale du spectacle pour une bonne visibilité	
Quels types de lieux de diffusion visés	
Auteur-e (s)*	
Adaptateur-trice (s)*	
Avez-vous obtenu les droits d'auteur du texte ? Oui ☐ Non ☐ en cours ☐	
Metteur-e en scène, chorégraphe, compositeur-trice *	
Nombre total d'artistes en scène * ⇨ <i>Nom et spécialité des artistes engagés (comédiens, danseurs, musiciens)</i>	
Nombre total de techniciens : <i>Nom et spécialité des techniciens engagé</i>	
Créateur-trice costumes*	
Créateur-trice lumière*	
Concepteur-trice vidéo*	

Compositeur-trice musical *? (pour création théâtre et danse)	
Autres intervenants* (précisez)	

Calendrier de travail de la création :

Commune et Département d'accueil	Lieu de création / Structure d'accueil	Dates	Nombre de jours

Nombre total de jours travaillés :

Apports en coproduction (indiquer le nom des coproducteurs et le montant de l'apport financier - hors valorisation d'accueils en résidence - et précisez si acté ou en cours) :

Préachats prévus (indiquer le nom des préacheteurs, le nombre de préachats et le montant des cessions) :

Autres apports en soutien à la création (indiquer le nom des structures de soutien et la nature de l'apport) :

Prix de cession (précisez HT ou TTC) du spectacle en création :

Diffusion de la création : expliquez votre stratégie de recherche de diffusion et les moyens mis en œuvre (chargé(e) de diffusion, développeur d'artistes, tourneur ...)

Action culturelle : prévoyez-vous des actions de sensibilisation, médiation, formation ... en lien avec cette création ?

Adresse(s) Internet (liens vers des textes, des fichiers audio, vidéo) relative(s) à la création ou à une précédente création (possibilité de fournir des supports numériques) :

III- PIECES ANNEXES A LA DEMANDE DE CREATION A COMPLETER

1 - Diffusion des précédents spectacles

Merci de remplir le tableau de l'onglet « 1 - diffusion précédents spectacles » du fichier Excel annexe

Ce tableau ne concerne pas les équipes artistiques présentant une toute première création

2 - Diffusion de la création du présent dossier

Merci de remplir le tableau de l'onglet « 2 - diffusion de la création » du fichier Excel annexe

*Pour les équipes émergentes - si le tableau ne peut pas être rempli, la note d'intention suffit
- si le tableau peut être rempli, la note d'intention le complète*

3 - Budget prévisionnel de la création du présent dossier

Merci de remplir le tableau de l'onglet « 3 - budget prévisionnel » du fichier Excel annexe

IV – ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Remarque : si le signataire n'est pas le représentant légal de la structure juridique, merci de joindre copie de l'habilitation.

Je soussignée, (nom, prénom)..... ,
représentant(e) légal(e) de (indiquer le type de structure juridique association, SARL, etc. et son nom)
..... ,

- Déclare que de (indiquer le type de structure juridique association, SARL, etc. et son nom) est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférents ;

- Certifie exactes les informations du présent dossier ;

- Demande une subvention de (montant).....€

- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire/postal de la structure juridique :

Nom du titulaire du compte :

Banque/Centre :

Domiciliation :

Joindre :

- un Relevé d'Identité Bancaire - IBAN

Fait à

Le

Signature :

V - PIECES NECESSAIRES A L'INSTRUCTION, A JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE A LA CREATION

PIECES ADMINISTRATIVES A TRANSMETTRE LORSQUE LA STRUCTURE N'EST PAS AIDEE AU FONCTIONNEMENT

Pour les associations :

- ☐ Copie du Journal Officiel publiant l'avis de constitution,
- ☐ Copie des statuts déposés à la Préfecture (et de leurs modifications éventuelles),

Pour toutes les structures juridiques :

- ☐ Numéro de SIRET et code APE,
- ☐ Dernier compte de bilan et dernier compte de résultat, certifiés, avec leurs annexes,

PIECES A TRANSMETTRE LIEES AU PROJET DE CREATION

- ☐ Lettre de sollicitation adressée à l'intention de Monsieur l'Adjoint au Maire à la Culture
- ☐ Le formulaire ci-joint dûment complété, y compris l'ensemble des tableaux annexés
- ☐ Présentation précise du projet de création (note d'intention artistique, note de mise en scène, description du projet, de la scénographie, etc.)
- ☐ Le budget prévisionnel de la création en cours
- ☐ Le budget prévisionnel/réalisé de la précédente création
- ☐ CV des intervenants impliqués (artistes, techniciens...)
- ☐ Copie des engagements des accueils en résidence (convention ou courrier)
- ☐ Copie des engagements en coproduction le cas échéant, précisant les termes de l'accord avec le coproducteur (convention ou courrier). Les lettres d'intérêt ne sont pas considérées comme des engagements.
- ☐ Copie des engagements de diffuseurs (copie des contrats de cession ou engagement ferme par courrier). Les actes d'engagements transmis devront être fermes : contrats signés ou courrier d'intention mentionnant une date/période de diffusion.
- ☐ Copie des engagements financiers des autres partenaires (publics ou privés) ou des demandes en cours
- ☐ RIB
- ☐ Copie de la licence d'entrepreneur de spectacle